

Description des services de consultation

TITRE DU POSTE :	Corédacteur ou corédactrice en chef <i>La Revue vétérinaire canadienne</i>
ORGANISATION :	Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV)
CLASSIFICATION :	Temps partiel (20 heures/semaine)

1. RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

Les corédacteurs et corédactrices en chef (CRC) de *La Revue vétérinaire canadienne (La RVC)* sont principalement responsables du contenu éditorial de *La RVC*. Ce contenu éditorial s'inscrit dans le cadre du mandat et du rôle de *La RVC* tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil de l'ACMV.

En collaboration avec la direction de la publication, les CRC contribuent également à la supervision opérationnelle, à l'orientation stratégique et à l'évolution continue de *La RVC*, en réponse aux besoins des membres de l'ACMV et aux changements dans le domaine de l'édition scientifique.

Contenu éditorial

Les CRC assument conjointement la responsabilité du processus d'évaluation par les pairs des articles scientifiques publiés dans *La RVC*, notamment la sollicitation et/ou la réception d'articles de synthèse, de rapports de cas et de communications brèves, tant de manière autonome qu'en collaboration avec les membres de l'équipe éditoriale de *La RVC*.

Les CRC sont aussi conjointement responsables de la sollicitation d'articles non évalués par des pairs, notamment les rapports spéciaux, les commentaires et les rubriques régulières (comme celles portant sur la gestion d'une pratique vétérinaire, les maladies diagnostiquées au Canada, la déontologie vétérinaire, etc.). Les CRC peuvent déléguer une partie de cette responsabilité aux rédacteurs en chef adjoints, aux rédacteurs adjoints ou aux coordonnateurs de la publication. Les CRC doivent aussi rédiger ou solliciter un total de six éditoriaux par année.

Les CRC font la révision finale de tous les articles et de toute la correspondance publiés dans *La RVC*, afin d'assurer l'uniformité du style et le respect des politiques éditoriales.

Les CRC ont des contacts et sollicitent des articles tant au sein de la profession vétérinaire qu'à l'extérieur de celle-ci.

2. CONNAISSANCES

Les CRC sont titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme en médecine vétérinaire, en santé animale, en sciences biomédicales ou dans un domaine connexe, et ont suivi une formation supérieure pertinente. Les CRC ont également publié des articles scientifiques (notamment des articles évalués par des pairs). Au moins une des personnes occupant le poste de CRC doit être membre en règle de l'ACMV.

Les CRC possèdent d'excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles, ainsi que des connaissances informatiques leur permettant d'assurer le suivi des manuscrits et l'organisation des documents. L'expérience avec les outils d'IA utilisés dans le processus de publication est considérée comme un atout. La maîtrise du français est aussi un atout pour ce poste.

Les CRC doivent avoir une bonne compréhension des enjeux majeurs et des tendances qui touchent la profession vétérinaire.

Les CRC jouent un rôle important en tant que gardiens de l'intégrité scientifique et contribuent ainsi à prévenir les manquements à l'éthique scientifique, tels que la fraude ou l'utilisation inappropriée de *La RVC*.

3. JUGEMENT

Les CRC veillent à assurer une répartition adéquate et équilibrée du contenu éditorial entre les articles évalués par des pairs (articles scientifiques, revues de littérature, communications brèves), les articles non évalués par des pairs, et les articles d'intérêt général, conformément aux orientations établies par le Conseil et le Comité de la rédaction de l'ACMV.

Les CRC gèrent efficacement la sélection des articles en conciliant la qualité et l'importance des sujets traités, d'une part, et la capacité de publication de *La RVC* déterminée par la direction de la publication, d'autre part.

Les CRC font preuve d'une grande sensibilité aux questions relatives au bien-être animal et aux interactions entre les humains et les animaux.

Les CRC savent interagir de manière constructive avec les membres du Comité de la rédaction de *La RVC*, ainsi qu'avec les personnes qui rédigent des textes

ou contribuent autrement à *La RVC*. Les CRC peuvent aussi résoudre les problèmes et gérer les conflits, et sont capables de prendre des décisions.

Les CRC veillent à éviter toute situation de conflit d'intérêts, réelle ou potentielle, entre leurs responsabilités éditoriales et leurs autres engagements personnels, sous la supervision du Conseil et du Comité de la rédaction de l'ACMV.

4. REDDITION DE COMPTES

Les CRC relèvent de la présidence du Comité de la rédaction de l'ACMV pour leur responsabilité principale liée au contenu éditorial de *La RVC*.

Les CRC relèvent de la direction générale (PDG) de l'ACMV pour leur responsabilité secondaire liée à la gestion générale de *La RVC*.

L'évaluation du rendement des CRC relève conjointement de la présidence du Comité de la rédaction de l'ACMV et de la direction générale de l'ACMV.

5. CONTACTS

Les CRC établissent et entretiennent de nombreux contacts au sein de la profession vétérinaire afin de publier des articles variés dans *La RVC*.

Les CRC siègent au Comité de la rédaction de l'ACMV et au Comité de la rédaction de *La RVC*. Ils maintiennent des relations positives avec la direction générale de l'ACMV, la direction de la publication et les services de consultation en publicité.

Les CRC cultivent également des relations fructueuses avec le lectorat de *La RVC*.

Pour postuler

Veillez manifester votre intérêt en envoyant votre CV, une lettre de motivation et deux références à kgray@cvma-acmv.org.